



## Lecture de la Méguila



Vivre  
L'ÉPIQUE





## **LECTURE DE LA MEGUILA**

La Méguilat Esther fait partie de la section des Kétouvim/Hagiographes. Elle a été écrite sous inspiration divine (Guémara Méguila 7a) par Mordékhaï et Esther, comme il est dit (Esther 9;29) : « « Puis la reine Esther, fille d'Avi'haïl, et le juif Mordékhaï **écrivirent** de nouveau, usant de toute leur autorité pour donner force de loi à cette seconde missive de Pourim ». Le Méam Loèz explique que le mot « וַתִּכְתֹּב /écrivirent » commence par un grand « ת » pour indiquer que de même que la lettre « ת » est la dernière de l'alphabet, de même l'histoire de la Méguilat Esther est la dernière de tous les miracles inclus dans le Tanakh/la Bible. La Méguila est le récit d'un enchaînement d'événements au cours desquels les juifs sont passés d'une période sombre où un décret de mort pesait sur eux à une période où la joie se répandit dans tout le peuple juif. C'est surtout un véritable témoignage de la providence divine lors de cet exil, même si elle agit de façon voilée.

A notre époque, que signifie lire la Méguila ?

Est-ce simplement la mitsva de se déplacer deux fois, une fois le soir et une autre le jour de Pourim, pour écouter la Méguila ?

Est-ce un devoir de mémoire, pour se rappeler comment les juifs ont été sauvés d'un décret d'extermination ? Doit-on ressentir, comme lors de la lecture de la Hagada de Pessah, que nous-mêmes avons été sauvés des mains d'Haman ?

Les mitsvot sont toujours un moyen de faire progresser l'homme dans ses midot, son comportement, sa émouna...

Nous allons découvrir au cours de ce chapitre les lois relatives à la lecture de la Méguila et ce qu'elle apporte aujourd'hui à celui qui l'écoute...

## L'origine de la Méguila

Il ne fut pas facile d'introduire le texte de la Méguila dans l'ordre du **TaNaKh**/Bible [Torah Néviim Kétouvim]. En effet, la Guémara Méguila relate deux dialogues pendant lesquels Esther demanda aux sages d'écrire l'histoire du miracle et de l'instituer pour les générations futures.

Sa première requête, les sages l'ont refusée en expliquant qu'instituer de tels écrits susciterait la colère des nations envers le peuple juif, car elles penseraient que nous nous réjouissons de leur défaite. Esther leur rétorqua que les faits de la Méguila sont déjà consignés dans les chroniques des rois de Parass et Madaï.

Lors de sa seconde requête, ils ont refusé à nouveau en citant un verset de Michlei (22;20) disant : « Ne t'ai-je pas écrit trois fois ». A travers ce verset, Chlomo Hamélekh enseigne que l'histoire de Âmalek ne peut pas être écrite plus de trois fois, or celle-ci est déjà mentionnée dans Chémot 17;8-16, Devarim 25;17-19 et Chemouel I 15;2. De ce fait, l'histoire de Pourim ne pouvait être ajoutée dans l'ordre du Tanakh/bible, étant donné qu'elle parle de Haman, un descendant de Âmalek .

Finalement, ils trouvèrent un verset de la Torah (Chémot 17;14) : « Ecris ceci comme souvenir dans le livre » permettant d'ajouter la Méguilat Esther.

En effet, ils interprétèrent le verset : « Ecris ceci » comme se référant aux passages concernant Âmalek écrits dans la Torah [Chémot 17;8-16 ; Devarim 25;17-19], l'expression « comme souvenir » au passage sur Âmalek écrit dans les Prophètes/Neviim (Chemouel I 15;2) et enfin les mots « dans le livre » aux passages parlant de Âmalek écrits dans les Hagiographes/Kétouvim, c'est-à-dire la Méguilat Esther ! Selon cette explication, on comprend que Chlomo Hamélekh ne voulait pas dire trois fois, mais dans les trois sections qui composent le **TaNaKh**.

Aussi, le Rambam (Hilkhot Méguila 2;18) écrit que tous les

écrits des Prophètes et des Hagiographes seront annulés à la venue du Machia'h excepté la Méguilat Esther, car elle est comparable aux cinq Livres de la Torah et aux lois de la Torah orale qui ne seront jamais annulés. Il est écrit en effet : « ... et de ne pas laisser ces jours de Pourim disparaître de parmi les juifs ni le souvenir s'effacer de parmi leurs descendants. » (Esther 9;28).

## **L'essentiel de la Mitsva**

Le Yéssod vé chorech haavoda (12;4) écrit que le but essentiel de la lecture de la Méguila est de reconnaître l'essence du miracle, c'est à dire que Hakadoch Baroukh Hou a élevé Mordékhaï et humilié Haman. Tout ce scénario ne s'est pas déroulé naturellement et n'est pas le fruit du hasard, mais est une suite de miracles orchestrée par la main de D.ieu.

Il faut donc louer et remercier Hakadoch Baroukh Hou pour tout cela, comme l'enseigne la Guémara (Méguila 14a) :

« קרייתא זו הלילא / lire [la Méguila] est une louange ». En effet, nous ne lisons pas le Hallel\* à Pourim du fait que la lecture de la Méguila a une valeur de Hallel ; au moment de la lecture de la Méguila, le miracle de Pourim est proclamé et tout le monde adresse des louanges à Hachem.

Pour bien ressentir tous les moments de la lecture de la Méguila – le déroulement et le dénouement de l'intrigue tels que le décret d'extermination, la chute de Haman, la réussite de Mordékhaï, les rencontres d'Esther avec le roi – une préparation préalable sera nécessaire. Surtout nous, les francophones, nous avons le devoir d'essayer de comprendre le texte de la Méguila que nous allons écouter

---

\*Le Hallel, qui se traduit par louange, est une composition de Téhilim que l'on récite uniquement les jours de Roch Hodech, Pessa'h, Chavouot, Soukot, et 'Hanouka.

à Pourim.

Sans préparation, on pourrait écouter la Méguila soir et matin sans percevoir la grandeur des faits et des miracles accomplis par Hakadoch Baroukh Hou.

Certes, au niveau de la halakha, une personne qui ne comprend pas l'hébreu remplit son devoir en écoutant la Méguila. Car Rachi explique [Méguila 18a] que bien qu'elle ne comprenne pas ce qu'elle entend, elle questionnera son entourage pour savoir ce qui a été lu. Ainsi, on lui répondra et on lui racontera l'histoire et le miracle de Pourim.

Chacun essaiera de lire auparavant la traduction de la Méguila pour bien se préparer à la lecture et s'emplier de reconnaissance envers Hachem.

Et comme l'essence de Pourim est l'unification/a'hdout de notre peuple, soyons prêt à expliquer à notre prochain cette histoire pleine de rebondissements qu'est la Méguilat Esther.

## **Préparatifs...**

On prendra soin de se vêtir des vêtements de Chabat depuis la lecture de la Méguila du soir, et pas seulement le jour de Pourim. Le séfer « "Hemdat Yamim » explique que le fait de mettre de beaux habits montre que nous considérons avoir nous aussi bénéficié du miracle. En effet, quiconque est délivré d'une sentence, et plus encore celui qui est sauvé d'un décret de mort, considère ce jour de délivrance si important qu'il le commémore en habits de fête.

Il rapporte une deuxième raison, celle que le changement de tenue est un rappel du miracle. Il est dit : « וַתִּלְבַּשׁ אֶסְתֵּר מְלִכוּת / Esther se revêtit de ses habits de reine... » (Esther 5;1). En outre, le miracle a commencé avec Mordékhaï dont il est dit (Esther 6;9) : « וַנָּתוֹן הַלְבוּשׁ וְהַפֶּסֶם עַל יַד אִישׁ / וַיִּשָּׂא מִשָּׂרֵי הַמְּלָכָה / Qu'on confie le vêtement et le cheval à l'un des seigneurs du roi... » et 's'est terminé par (8;15) : « וַמֶּרְדֵּכַי / וַיֵּצֵא מִלְּפָנֵי הַמְּלָכָה בְּלְבוּשׁ מְלִכוּת / et Mordékhaï sortit de chez le roi en habits royaux... ».

Le 'Hida explique aussi que Pourim est comparable à Chavouot, puisqu'à Pourim, les Bnei Israël ont accepté à nouveau la Torah dans la joie (Guémara Chabat 88a).

Au mont Sinaï, Hachem retourna sur eux la montagne comme une barrique et leur dit : « Si vous acceptez la Torah, très bien, sinon ici sera votre sépulture ». Ils reçurent donc la Torah par crainte.

Comme à Chavouot, fête du don de la Torah, on revêt de beaux habits, on fera la même chose à Pourim.

### **Avant la Méguila**

Avant la lecture de la Méguila du soir comme du matin, on ne mangera pas un aliment composé de l'une des cinq sortes de céréales (pain, pâtes, viennoiseries, couscous, etc.) d'une quantité égale ou supérieure à kabeitsa/54gr. Ceci concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Les femmes qui n'assistent pas à la lecture publique, et qui attendent le retour de leur mari pour se rendre à une lecture organisée pour elles, veilleront à ne pas manger jusqu'à ce que leur mari rentre de la lecture à la synagogue.

Il sera tout de même permis de manger, avant la Méguila du soir, une quantité inférieure à celle citée plus haut, ou bien des fruits ou des boissons même en quantité plus importante. Mais le matin, il n'est de toute façon pas permis de manger quoi que soit avant la Téfila, et cela toute l'année.

Quiconque s'efforcera d'être plus strict et de ne rien manger sera digne d'éloges et méritera une bénédiction particulière. Néanmoins, en cas de grand besoin, comme par exemple une personne qui ne se sent pas bien après le jeûne et n'est pas capable de rester à jeun jusqu'à la fin de la lecture de la Méguila, il n'y aura pas lieu d'être plus strict. Elle pourra donc manger dans les conditions citées ci-dessus.

De même qu'il est défendu de manger avant la lecture, il est aussi défendu d'aller dormir avant la lecture.

## **Qui doit écouter la Méguila ?**

La Guémara (Méguila 4a) nous enseigne au nom de Rabbi Yéhochoua ben Levi qu'hommes et femmes sont tenus d'écouter la lecture de la Méguila la nuit comme le jour, c'est à dire deux lectures distinctes. Rachi explique qu'on la lit deux fois en souvenir du miracle, car les juifs implorèrent jour et nuit Hachem de les délivrer.

Bien qu'en règle générale, les femmes soient exemptées des Mitsvot positives liées au temps, elles doivent écouter la lecture de la Méguila, et accomplir toutes les autres Mitsvot de Pourim et, ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, Rachi dans la Guémara (Méguila 4a) explique qu'elles ont bénéficié du miracle de Pourim, étant elles aussi incluses dans le décret d'extermination édicté par Haman, comme il est dit (Esther 3;13) : « ... ordonnant de détruire, exterminer et anéantir tous les juifs, jeunes et vieux, enfants et femmes... ».

Les Tossafot expliquent au nom du Rachbam que c'est par le mérite des femmes que le miracle a eu lieu, en l'occurrence à Pourim par le biais d'Esther.

## **Et les enfants ?**

Le Choul'hane Arou'h (689;1/6) tranche qu'il est bon d'éduquer les enfants à cette Mitsva, garçons et filles à partir de 6 ans, en fonction de leur compréhension. Cependant, chaque parent a le devoir de s'assurer que son enfant sera capable de rester tranquille tout au long de la lecture, sans empêcher l'auditoire d'écouter chaque mot de la Méguila.



Le Rav Ovadia Yossef זצ"ל tranche que dans un tel cas, le parent portera la faute de l'assemblée de ne pas avoir écouté chaque mot et de ne pas s'être acquittée de la Mitsva. Il faudra donc que chaque parent prépare son enfant au préalable à accomplir cette Mitsva avec joie et amour, pour que l'enfant la vive le plus agréablement possible.

Le Michna Beroura souligne que la Mitsva d'éduquer l'enfant concerne **l'écoute** de la Méguila et pas les entraîner à taper ou faire éclater des pétards quand ils entendent le nom d'Haman.

Que D.ieu nous aide à faire connaître et magnifier le miracle et à grandir le nom d'Hachem auprès de nos enfants.

Pourquoi le Choul'hane Aroukh écrit-il qu'il est bon d'éduquer les enfants à cette Mitsva ? En quoi est-elle plus importante que d'autres Mitsvot, au point que le Choul'hane Arou'h le précise ?

Il est écrit dans le séfer 'Hemdat Yamim que c'est parce que les enfants étaient eux aussi concernés par le miracle. Tout d'abord, ils étaient compris dans le décret de Haman, comme il est dit (Esther 3;13) : « ... ordonnant de détruire, exterminer et anéantir tous les juifs, jeunes et vieux, **enfants** et femmes... ».

Mais surtout, ils ont concrètement participé au miracle. En effet, le Midrach (Esther Raba 9;4) rapporte les faits suivants :

Après avoir érigé la potence destinée à Mordékhaï, Haman alla à sa rencontre.

Mordékhaï était assis au Beth-hamidrach. Lorsque Haman arriva, il vit Mordékhaï entouré d'enfants, tous vêtus d'un sac en signe de pénitence, en train d'étudier la Torah, mais aussi de crier et de pleurer. Lorsqu'il les compta, il arriva au nombre de vingt deux mille ! Ce chiffre évoque les 22 lettres qui composent l'alphabet de la Torah, car Mordékhaï savait que Âmalek [Haman] ne tomberait que grâce à l'étude de la Torah. Il choisit donc les enfants, car nos sages enseignent que le monde ne se maintient en existence que grâce à

l'haleine des enfants qui étudient la Torah. La bouche des enfants n'avait pas fauté, puisqu'ils n'ont participé en rien à la faute du Michté plusieurs années auparavant.

Haman fit envoyer des gardes pour enchaîner et garder les enfants jusqu'au lendemain. Il avait prévu de les tuer avant de pendre Mordékhaï. En attendant, chaque maman a apporté à ses enfants de l'eau et du pain en leur disant : « Mangez avant de mourir demain, ne mourez pas de faim aujourd'hui ». Mais leurs efforts furent vains : déterminés, les enfants reprirent leur étude et dirent : « Nous jurons sur la vie de notre maître Mordékhaï que nous ne mangerons ni ne boirons, et nous mourrons de notre jeûne ! ». C'est alors que leurs pleurs et leurs Téfilot s'intensifièrent jusqu'à ce que, dans la nuit, leurs voix arrivent aux cieux et que Hakadoch Baroukh Hou les entende.

À ce même moment de la nuit où la miséricorde Divine réapparaît, Hakadoch Baroukh Hou demanda : « Quelle est cette voix forte que J'entends ? Est-ce celle de brebis ? » Moché Rabénou se leva et répondit : « Maître du Monde ! Ce n'est pas le bêlement de brebis mais les pleurs des enfants de Ton peuple. Depuis trois jours et trois nuits, ils prennent le jeûne et demain, l'ennemi les égorgera comme des brebis ! »

Ce fut alors que Hakadoch Baroukh Hou prit le décret qu'il avait émis contre le peuple et le déchira.

Au même moment, Hachem fit qu'A'hachvéroch souffre d'une insomnie qui le conduira à demander les chroniques, ce qui renversera la situation... Merci, les enfants !

Les enfants font donc partie de la fête. C'est pour cela qu'il y a une coutume à Pourim de distribuer aux enfants de l'argent et des friandises, car la joie dépend d'eux puisqu'ils furent l'instrument de la délivrance grâce à leur dévouement, leur jeûne et leur étude de la Torah. C'est pourquoi, enseigne le 'Hemdat Yamim, chacun de nous se doit d'amener ses enfants écouter la Méguila [en respectant les conditions citées précédemment].

## **A quel moment ?**

Comme nous l'avons dit, l'obligation d'écouter la lecture de la Méguila est une fois la nuit et une seconde fois le jour, c'est à dire deux lectures distinctes.

On ne sera pas acquitté par deux lectures consécutives la nuit ou le jour. Il est dit dans le Tehilim (22;3) lu à Pourim : « וְלֹא תִעַנֶּה וְלִילָה וְלֹא דוּמְיָה לִי / Mon D.ieu, j'appelle de jour et Tu ne réponds pas, de nuit il n'est pas de trêve pour moi ».

Le verset (30;13) dit aussi :

« לְמַעַן יִזְמְרֶךָ כְּבוֹד וְלֹא יִדָּם יְהוָה אֱלֹהֵי לְעוֹלָם אֲוִדָּךָ / Afin que mon âme Te chante sans répit, Éternel mon D.ieu, à tout jamais je Te remercierai ». Il fait référence à l'obligation de rendre public le miracle, mais aussi de louer Hachem pour Sa bonté « וְזָמְרֶךָ כְּבוֹד » [référence à la première lecture], et ne pas cesser de Le louer « וְלֹא יִדָּם » [référence à la deuxième].

La première lecture [de nuit] ne pourra s'effectuer qu'à partir de l'apparition des étoiles ; on pourra la faire durant toute la nuit, jusqu'avant l'aube.

La deuxième lecture [du jour] ne pourra s'effectuer qu'à partir du lever du soleil, et jusqu'au coucher du soleil.

Il sera bon que chacun s'empresse de faire la Mitsva, le soir comme le matin, et ne repousse pas la lecture à plus tard pour s'adonner à d'autres activités.

Il est possible, par exemple, que les femmes s'occupent de la préparation du Michté ou de la distribution de Michloa'h Manot [car les hommes sont à la téfila] le matin de Pourim, et que cela les entraîne à oublier d'aller écouter la Méguila, car la journée de Pourim passe très vite !

## **Dans quelles conditions ?**

Il faut interrompre l'étude de la Torah [et à plus forte raison une autre activité] pour aller écouter la Méguila dans une grande assemblée. Même si l'étude de la Torah équivaut à toutes les Mitsvot, dans ce cas le « pirsoum haness/la proclamation du miracle est encore plus grand.

En effet, la Guémara (Méguila 3a) cite un enseignement qui pourrait nous surprendre : les Cohanim et Léviim en fonction au Beth-Hamikdache devaient aller écouter la lecture publique de la Méguila, si elle avait lieu au moment du sacrifice du « Tamid » quotidien, plutôt que d'accomplir le service !

D'après de nombreux commentateurs, le service du Beth-Hamikdache ne sera suspendu que s'il reste suffisamment de temps pour le faire après la lecture [car il a tout de même priorité sur la lecture de la Méguila].

Cependant, il faut savoir que d'autres commentateurs, et pas des moindres, pensent que la Méguila a priorité sur le service du Beth-Hamikdache.

Les Tossafot précisent que les Cohanim et Léviim ne devaient pas accomplir leur service et aller ensuite écouter la Méguila, car dans ce cas, ils perdraient l'avantage de la lire en grande assemblée, ce qui réduirait le pirsoumé nissa/proclamation du miracle.

Le verset dit en effet (Michlei 14:28) : « **בְּרֹב עַם הַדֶּרֶת** / **בְּקִלְוֵהוּ**/quand la nation est nombreuse, c'est une gloire pour le roi ». En fonction de cela, nos sages préconisent de lire la Méguila dans une grande assemblée afin d'accomplir cette Mitsva au mieux.

Chacun devra préférer se rendre dans une synagogue où l'assemblée est grande. Il est intéressant de constater que c'est dans le traité Méguila que la Guémara aborde les lois de la Beth-Haknesset, ce qui a priori n'a pas de rapport avec les lois de Pourim.

En réalité, c'est tout à fait en rapport : le terme Beth-

Haknesset que nous traduisons par « synagogue » veut dire « maison de rassemblement ». C'est donc dans le traité Méguila, précisément, que nous abordons ces lois, car la fête de Pourim et ses Mitsvot sont le symbole du rassemblement.

Toutefois, si un homme fait partie d'une communauté où il prie de façon régulière, il n'aura pas besoin de changer de synagogue pour se joindre à une assemblée plus grande. De plus, si la grande assemblée occasionne beaucoup de bruit et de chahut, et qu'on risque alors de manquer des mots de la Méguila, on se joindra alors à un groupe plus restreint.

Par contre, les femmes n'ont pas l'obligation de se joindre à une grande assemblée. En effet, depuis la ézrat nachim [partie réservée aux femmes], il leur est parfois difficile d'écouter attentivement la Méguila. C'est pour cela qu'elles pourront se rendre à une lecture organisée spécialement pour elles, où elles pourront accomplir la Mitsva comme il se doit.

Dans tous les cas, ces lois nous révèlent l'importance de la lecture de la Méguila d'une part et celle de l'écouter dans une grande assemblée d'autre part. De ce fait, chacun d'entre nous doit s'organiser pour se joindre à une lecture avec un grand public, et examiner si son activité qui l'empêcherait de venir est du même niveau que la Avoda du Cohen au Beth-Hamikdache...

## **Concentration**

Cette Mitsva est difficile à accomplir du fait que l'on doit écouter chaque mot de la Méguila. Pour cela, il faut être très attentif et éveillé pour bien se concentrer tout au long de la lecture.

En effet, le Choul'hane Aroukh (simane 690) écrit qu'il faut lire [ou écouter] la Méguila dans son intégralité, à tel point que la majorité des décisionnaires tranchent que si l'on

manque ne serait-ce qu'un mot, on n'aura pas accompli la Mitsva. C'est pour cela que chacun devra être très pointilleux dans la lecture et l'écoute de la Méguila. Il sera bien évidemment interdit de parler pendant la lecture car si on le fait, on aura nécessairement manqué au moins un mot.

On n'oubliera pas également d'éteindre son téléphone portable, comme nous le faisons chaque jour à la synagogue. Rappelons que le Yalkout Yossef 90;49 tranche la loi ainsi : « Quiconque possède un téléphone portable devra l'éteindre avant d'entrer à la synagogue pour ne pas qu'il sonne pendant la Téfila et nuise à la concentration des autres fidèles. Il ne le mettra pas non plus en mode vibreur, car ceci risque de nuire à sa concentration personnelle. » Seul notre cœur devra vibrer au son des mots de la Méguila...

Lorsque le Baal Koré [lecteur de la Méguila] prononce le nom d'Haman, il devra s'interrompre jusqu'à ce que le calme revienne, et devra reprendre le mot pour rendre quitte tous ceux qui ne l'ont pas bien entendu à cause du bruit que font les fidèles.

On fera aussi attention à ne pas somnoler lorsque l'on écoute la Méguila, car on ne serait pas quitte de son obligation.

Lors de la récitation des bénédictions, le Baal Koré devra penser à acquitter chaque membre de l'assemblée présent. Les fidèles devront eux aussi penser à s'acquitter des bénédictions et de la lecture qu'il récitera ; il est bon qu'il le rappelle à l'assemblée avant de commencer.

De plus, lors de la récitation de la bénédiction de Chée'hiyanou, il faudra penser à s'acquitter aussi de toutes les Mitsvot de la fête, telles que les deux lectures de la Méguila, Matanot Laévionime, Michloa'h Manot et Michté.

## À haute voix

Cinq versets symbolisant la délivrance sont récités à haute voix par toute l'assistance et repris ensuite par le Baal Koré, afin d'éviter que l'assemblée ne somnole, mais aussi afin d'éveiller la curiosité des plus jeunes. Ainsi, on accomplira aussi la Mitsva de proclamer le miracle, et on incitera les enfants à poser des questions sur le récit, afin de pouvoir leur raconter la grandeur des miracles de Hakadoch Baroukh Hou.

Voici ces versets :

**2;5** « אִישׁ יְהוּדִי הָיָה בְּשׁוֹשַׁן הַבְּיָרָה וְשֵׁמוֹ מֹרְדֵכַי בֶּן יָאִיר בֶּן כִּימִי / Il y avait un homme juif à Chouchane la capitale, du nom Mordékhaï, fils de Yaïr, fils de Chimî, fils de Kich, de la tribu de Binyamine ».

Ce verset fait référence au début du miracle : il y avait un seul homme qui refusait catégoriquement de se prosterner et de se plier à toutes les exigences et de lui, allait venir la délivrance.

**6;1** « בַּלַּיְלָה הַהוּא נִדְדָה שְׁנַת הַמֶּלֶךְ וַיֹּאמֶר לְהָבִיא אֶת סֵפֶר / Cette nuit-là, le sommeil du roi fut troublé. Il ordonna d'apporter le livre des souvenirs, des chroniques, et de le lire devant le roi ».

De ce verset commence à briller une étincelle de délivrance : l'insomnie d'A'hachvéroch l'a fait apporter le livre des souvenirs, et il récompensera Mordékhaï.

**8;15** « וּמֹרְדֵכַי יָצָא מִלְּפָנֵי הַמֶּלֶךְ בְּלְבוּשׁ מַלְכוּת תְּכֵלֶת וְחֹזֶר וְעֹטָרַת זָהָב גְּדוּלָה וְתַכְרִיף בּוּץ וְאַרְגָּמָן וְהָעִיר שׁוֹשָׁן צָהָלָה וְשִׁמְחָה / Et Mordékhaï sortit de chez le roi, portant un habit royal bleu et blanc, avec une grande couronne d'or et un

châle de lin fin et de laine pourpre ; et la ville Chouchane fut dans la jubilation et la joie. »

**8;16** « לַיְהוּדִים הִיְתָה אֹרֶה וְשִׂמְחָה וְשֵׁשׁ וַיִּקָּר / Pour les Juifs, ce fut la lumière , la joie, l'allégresse et les marques d'honneur.»

Ce verset rappelle que les juifs ont pu reprendre leurs Mitsvot essentielles. La lumière, c'est la Torah, la joie ce sont les jours de fête, l'allégresse c'est la mila et les marques d'honneur, ce sont les Téfiline.

**10;3** « כִּי מֹרְדֵכַי הִיְהוּדִי מִשְׁנֵה לְמֶלֶךְ אַחַשְׁוֵרוֹשׁ וְגָדוֹל לַיְהוּדִים וְרָצוּי לְרַב אֶתְיוּ דִרְשׁ טוֹב לְעַמּוֹ וְדִבֵּר שְׁלוֹם לְכָל זֵרְעוֹ /Car le Juif Mordékhaï était le second du roi A'hachvéroch, aimé par ses nombreux frères. Il rechercha le bien-être de son peuple et parla de paix pour tous leurs descendants.»

## **Taper en entendant le nom de Haman**

Nous savons depuis notre tendre enfance que, lors de la lecture de la Méguila, chacun tape des pieds ou siffle au son du nom de Haman. Quelle est la raison de cette coutume ?

Soulignons que le Rama (Or Ha'haïm 690;17) écrit qu'il ne faut pas abolir cette coutume ou en rire, car ce n'est pas sans raison qu'elle s'est imposée.

Dans le Midrach Tan'houma (parachat Bechala'h) est enseigné la Mitsva d'effacer le nom de Âmalek, mais aussi sa descendance. Or comme Haman en fait partie, c'est donc aussi une Mitsva d'effacer son nom. Tant que la descendance de Âmalek est dans le monde, ni le nom de Hachem ni Son Trône ne sont complets, comme il est écrit



(Chémot 17;16) : « וַיֹּאמֶר בִּי יָד עַל בַּם יְהוָה מִלְחָמָה לִיהוָה »  
דָּר בְּעַמְלֵק // Il dit : Puisqu'une main s'attaque au trône  
de « Qa/D.ieu/יהוה », c'est une guerre de Hachem contre  
Âmalek de génération en génération ».

En effet, souligne le Midrach, pourquoi le mot trône est-il  
écrit בַּם dans le verset et pas כָּסֵא [en entier] ? De plus,  
pourquoi le nom de D.ieu « Qa/יהוה » est-il réduit par rapport  
au nom de Hachem [יהוה] ? Car Hakadoch Baroukh Hou a  
juré que Son Trône et Son Nom ne seront entiers que  
lorsque le nom d'Âmalek aura été entièrement effacé.

On retrouve aussi des allusions à cela dans la Torah.

En effet, sur le verset (Chémot 17;14) :

« וְיָמַח בִּי מְחַה אֶמְחָה אֶת זְכוֹר עַמְלֵק מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם »  
J'effacerai le souvenir de Âmalek de dessous le ciel », le  
Baal Hatourim fait remarquer que les mots « מְחַה  
אֶמְחָה/effacer J'effacerai » ont la même valeur numérique  
que « c'est Haman/המון ».

Et le séfer « Maté Moché » relève que dans le verset  
(Devarim 25;2) « בֵּן הַבּוֹת הָרָשָׁע »/ce sera, si le  
méchant est passible de coups », on retrouve dans les  
dernières lettres des trois premiers mots le nom de  
Haman/המון.

Il existe plusieurs coutumes à ce sujet :

- Le Ben Ich 'Haï recommande d'écrire sur un papier  
le nom de Âmalek et Haman le jour de Pourim lors du Michté.  
Par la suite ces papiers seront piétinés, froissés et battus,  
pour ensuite les effacer dans de l'eau sale ou de la boisson.
- Le Kav Hayachar rapporte que le Rabbi de Kraka  
avait l'habitude d'essayer ses nouvelles plumes en écrivant

sur des brouillons les noms de Âmalek ou de Haman, puis en les effaçant. Ainsi, il accomplissait "au passage" la Mitsva d'effacer le nom de ce méchant, comme il est écrit (Devarim 25;19) : « תִּמְחָה אֶת זְכַר עֲמֹלֵק /tu effaceras le souvenir de Âmalek».

- Rabbi Aharon de Lunel rapporte que les enfants prenaient des pierres où ils inscrivait les noms de Âmalek et Haman et ensuite ils frappaient les pierres l'une contre l'autre afin d'effacer le nom. Cette coutume est rapportée par le Beth Yossef (Or Ha'haïm 690) qui en fait l'éloge et il ne faut pas l'abolir.

- Le Aroukh rapporte qu'il existe une coutume que les jeunes gens confectionnent une marionnette de Haman qu'ils pendent au toit de leur maison quelques jours avant la fête, puis ils la jettent dans un grand feu le jour de la fête de Pourim en chantant et en dansant.

- Le 'Hatam Sofer enseigne que taper et faire du bruit lorsqu'on entend le nom de Haman a pour but d'éviter d'entendre le nom de cet abominable Haman.

- L'ouvrage « Roua'h 'Haim » rapporte qu'on tape des pieds à l'écoute du nom de Haman parce qu'au moment où l'on tape ici-bas, on le tape aussi au guéhinome/en enfer. Pour appuyer cet enseignement, il est écrit dans la Mékhilta (parachat Bo) que lors de la plaie des premiers-nés, même les premiers-nés déjà morts furent frappés. Nos sages expliquent cela à travers un verset (Téhilim 105;36) : « וַיִּדָּבֵר כָּל בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם /puis Il frappa tout premier-né dans leur terre ». Ainsi, Haman est frappé même s'il n'est pas sur terre. On trouve une allusion à cela dans le verset (Téhilim 21;11) : « פְּרִימוֹ מֵאֶרֶץ תֵּאָבֵד /Tu feras disparaître leur descendant de la terre » – le 'Hida explique dans son « Dvach Lefi » que le mot « פְּרִימוֹ » est l'anagramme du mot « פּוֹרִים/Pourim ». Cela veut dire qu'à Pourim, on fait « disparaître » leur descendant Haman de sous la terre par le biais de coups [de

ped] en entendant le nom de Haman.

Cependant, il faudra tout de même maintenir l'ordre durant la lecture de la Méguila. Le Ben Ich 'Haï préconise pour cela de taper uniquement pour le premier et dernier Haman de la Méguila. En effet, quiconque voudrait donner plus de coups au son du nom de Haman pourra taper après la Méguila de toutes ses forces et aussi longtemps qu'il le désire. Aussi, en disant de tout son cœur après la Méguila « Arour Haman », on accomplit également la Mitsva.

## **Fin de la lecture**

A la fin de la lecture, après que le Baal Koré termine de réciter les bérahhot, nous avons coutume de dire tous ensemble : « Maudit soit Haman ! Béni soit Mordékhaï !

Maudite soit Zérech, bénie soit Esther, maudits soient les mécréants qui haïssent Hachem et bénis soient tous les justes qui croient en Hachem, et aussi 'Harvona de mémoire bénie ». Nous avons l'habitude de le répéter trois fois.

Nous faisons cela afin d'accomplir le verset (Michlé 10;7) : « זָכַר צַדִּיק לְבִרְכָה וְשֵׁם רְשָׁעִים יִרְקַב / La mémoire du juste est une bénédiction, le nom des méchants tombe en pourriture » . Il signifie que le souvenir d'un Tsadik est une bérahha ; chaque fois qu'on évoque son nom, les gens le bénissent.

Tandis qu'au contraire, dès qu'on entend le nom d'un mécréant, on ne souhaite qu'une seule chose, c'est l'oublier, et on déclare vouloir l'effacer. Le Midrach (Beréchit 40;1) enseigne que quiconque mentionne le nom d'un Tsadik et ne le bénit pas transgresse le verset de Michlé : « זָכַר צַדִּיק / La mémoire du juste est une bénédiction » ; et quiconque mentionne le nom d'un mécréant sans le maudire enfreint : « וְשֵׁם רְשָׁעִים יִרְקַב / le nom des méchants tombe en

pourriture ».

Mais pourquoi bénir 'Harvona, un eunuque du roi ? Parce qu'il proposa à A'hachvéroch la solution de pendre Haman sur la potence que Haman lui-même avait érigée, comme il est écrit (Esther 7;9) : « Alors 'Harvona, l'un des eunuques au service du roi, dit : 'Il y a la potence que Haman a fait ériger pour Mordékhaï qui a parlé pour le bien du roi. Elle se trouve dans la maison de Haman et elle a cinquante coudées de haut'. Le roi dit : 'Pendez-le dessus !'. D'après le Midrach, il ne s'agissait pas de 'Harvona en personne mais de Éliyahou Hanavi qui avait pris son apparence. Malgré tout, puisque c'est son apparence qui fut utilisée, nous le bénissons.

## **Trouver le miracle**

L'histoire de la Méguila est un véritable exercice de foi pour chacun de nous, comme l'explique le Rav Nathan Sherman. Durant plusieurs générations et jusqu'à l'exil de Babel, les Bneï Israël étaient comblés de miracles jour après jour. Même s'il est vrai que la Emouna ne doit pas être fondée sur des miracles, jusqu'à l'histoire de Pourim, le peuple juif a pu renforcer sa Emouna à la vue de ces miracles dévoilés, comme par exemple les dix plaies, l'ouverture de la mer rouge, les 40 ans dans le désert. De plus, quiconque se rendait au Beth-Hamikdache pouvait tout naturellement voir la providence divine, comme il est dit dans les Pirkeï Avot (5;8) : « Dix miracles se produisaient dans le Beth-Hamikdache en faveur de nos pères... ». Cependant, cette période d'abondance de prodiges a, à la longue, atténué la Emouna et a eu pour conséquence de voiler la main de D.ieu dans la vie quotidienne, ce que nous appelons nous aujourd'hui la « nature ».

N'oublions pas que la nature, le fonctionnement du corps, la vie même, sont un miracle.

D'ailleurs, la guématria de « Hatéva/la nature » est la même que celle de « Elokim/D.ieu ». En effet, derrière le

mécanisme parfait de la nature se cache la main d'Hachem. On peut accomplir les Mitsvot, prier trois fois par jour, mais être convaincu que toutes les réussites de l'homme dans le domaine professionnel, familial ou militaire ne sont que le fruit de ses efforts intensifs et déterminés. Hakadoch Baroukh Hou n'aurait-Il pas une part essentielle dans cette réussite ? Bien sûr que si ! Mais Il se fait discret, de sorte que Sa participation soit quasi invisible.

Telle est l'épreuve de chaque juif : retrouver D.ieu qui Se dissimule dans ce monde. Le juif doit chercher la vérité dans l'obscurité.

Cette épreuve fut accentuée à l'époque de Mordékhaï et Esther où la période des miracles manifestes s'atténua, pour pratiquement se terminer.

Ainsi, depuis lors, il nous faut trouver la main de D.ieu non pas dans des miracles tels que les dix plaies ou l'ouverture de la mer rouge, mais dans notre quotidien, dans notre vie de tous les jours. Voilà le message important que la Méguilat Esther nous révèle.

## **Tester notre émouna**

Aujourd'hui, plus que jamais, les progrès technologiques dans tous les domaines ne nous laissent plus de place pour penser à Hachem.

Or, dans tout ce qui nous arrive, même par l'intermédiaire d'un tiers, humain ou inanimé, nous devons voir principalement la main d'Hachem qui est dirigée vers nous.

Comment y arriver ?

Premièrement, il nous faut travailler notre Emouna en Hachem et notre bita'hone par l'étude, écouter ou lire du moussar...

Deuxièmement, une fois que nous aurons assimilé la notion que tout provient du Ciel, même lorsque cela arrive par un

intermédiaire, que ce soit un conjoint, un proche, un ami, un voisin, on arrivera aisément à accomplir la Mitsva d'aimer son prochain, car on pensera automatiquement que lorsqu'il me cause du tort, ce n'est pas lui le responsable.

Le Rav Haim Friedlander développe très profondément ce sujet. Il explique lorsque nous arrive un événement, agréable ou non, il y a forcément une raison à cela. Il nous faut savoir au fond de nous-mêmes que ce sont nos propres fautes qui déclenchent les événements pénibles et que cette chose vient d'Hachem. Nous ne devons surtout pas chercher à nous venger de notre prochain, car se venger de lui est une façon de nier l'existence d'Hachem.

Un exemple frappant de cette reconnaissance d'Hachem est celui de Yossef vis-à-vis de ses frères. Chacun d'entre nous connaît la terrible histoire de Yossef qui fut dans un premier temps jaloué par ses frères, puis jeté dans un puits rempli de serpents et de scorpions pour ensuite être vendu en tant qu'esclave jusqu'à ce qu'il devienne vice-roi d'Égypte.

Yossef avait accédé à la plus haute distinction sociale qu'un homme puisse atteindre : il secondait pharaon. Ce jour tant attendu des retrouvailles avec ses frères arriva enfin : ils étaient prosternés devant lui, et son rêve prophétique s'était donc bien réalisé. Malgré cette situation où le puissant Yossef aurait pu prendre un certain plaisir à humilier ses frères qui l'avaient vendu vingt-deux années auparavant, il révéla sa confiance totale en Hachem. Voici les paroles incroyables qu'il leur adressa : « Et maintenant, ne vous attristez pas, ne vous fâchez pas de m'avoir vendu ; car c'est pour la subsistance que Elokim m'a envoyé avant vous... ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici mais Ha-Elokim... » (Beréchit 45,5-8).

Sa réplique montre la façon dont Yossef voit les épreuves de la vie. Ce ne sont pas ses frères qui l'ont vendu, mais Hachem ! Ainsi il n'éprouve aucune rancune, aucune haine envers ses frères. Quelle grandeur d'âme !

C'est pour cela que le Midrach nous enseigne ceci :  
« Heureux l'homme qui met sa confiance en Hachem... » –  
il s'agit de Yossef.

Nous devons craindre Hachem seul et savoir que Lui seul possède le pouvoir ; sans Son consentement rien ne peut nous atteindre. Si nous arrivons à vraiment Le craindre, alors nous ne craindrons plus rien d'autre. Ne soyons pas comme le chien qui mord le bâton parce qu'il croit que c'est ce bout de bois qui l'a frappé.

Revenons à la Méguilat Esther, dont le nom exprime l'idée du dévoilement d'amour du prochain. En effet, Méguila vient de la racine guiloui/dévoilement, et « Esther » signifie « cachée ». A travers l'histoire de la Méguila et grâce aux Mitsvot qu'elle contient, nous allons être amenés à dévoiler le bon qui est caché en nous, ainsi que le bon qui est en notre prochain.

La lecture de la Méguila doit nous apporter la sagesse et nous mettre en éveil à propos de tous les événements qui se passent autour de nous, que ce soit dans la société, dans la famille ou dans le couple...

Tout au long de l'année, nos mauvaises midot [colère, jalousie...], même en infime quantité, obstruent notre regard et notre comportement envers notre prochain.

À Pourim, grâce à l'accomplissement des Mitsvot du jour, nous allons forcer notre corps pour réveiller notre intériorité. Cet exercice n'est pas toujours facile à réaliser ; comment ne pas éprouver d'amertume ou de colère en toutes circonstances ?

Pourtant, notre néchama veut se lier à la néchama de l'autre qui est face à elle, mais le corps fait écran.

Il faut comprendre que nous sommes tous une seule et même entité, comme l'explique le Yérouchalmi à travers la parabole suivante. Si un homme, en coupant de la viande avec la main droite, fait maladroitement glisser son couteau sur sa main gauche et la coupe, il ne lui viendrait pas à l'idée

de couper sa main droite pour se venger ! Nous devons comprendre que la personne qui est face à nous, qui vit avec nous, est cette main droite ! Tout le peuple Juif est considéré comme un seul corps par Hachem, notre Créateur.

La lecture de la Méguila est un rappel. Son but n'est pas que nous nous souvenions de l'histoire mais que nous nous rappelions de l'omniprésence d'Hachem, qui doit influencer sur notre vision dans la vie de tous les jours et sur notre comportement avec nos prochains.

Rappelle-toi que Hachem est là, caché dans ton quotidien. Rappelle-toi qu'Il est le « metteur en scène » de ta vie. Rappelle-toi d'être attentif et d'obéir aux paroles de nos sages à toutes les époques. Rappelle-toi que l'union de notre peuple détruit ton ennemi.

Et pour te rappeler de tout cela, concentre-toi et écoute afin que chaque mot entre dans ton cœur.

Par le mérite de cet effort, puissions-nous voir très bientôt la délivrance finale et la construction de troisième Beth-Hamikdache, détruit autrefois à cause de la haine gratuite et qui sera reconstruit par l'amour et l'unité au sein de notre peuple.

Bimhéra béyaménou Amen.



